

DUREE : 1 an**DATE(s) :**

Du 18/11/2019 au 12/06/2020

LIEU

Campus Santé Marseille

COÛT/TARIF (PAR AN) :

3069 euros Net de taxe

Etablissement non soumis à la TVA

ORGANISATION :

6 modules et un stage pratique de 6 mois dans un service de Santé au Travail

SUIVI ET EVALUATION :

Oral, rédaction et soutenance de mémoire, contrôle continu/examen terminal, 1 session

SANCTION DE LA FORMATION :

Diplôme universitaire

PRE-REQUIS ET MODALITES D'ENTREE EN FORMATION :**OBJECTIF :**

Obtenir les compétences pour exercer la spécialité d'Infirmier(ère) Diplômée d'Etat en Santé au Travail.

PUBLIC CONCERNE :

Exclusivement les infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat

THEMES ABORDES :

UE 1 : Le monde du travail et l'organisation de la santé au travail
 UE 2 : Les acteurs de santé au travail et les principes d'évaluation des risques et de prévention
 UE 3 : Les risques professionnels – effets sur la santé (1^{ère} partie) : Approche par nuisance et/ou par appareil (principes de mesure, effets sur la santé, surveillance et dépistage, éléments de prévention et de protection collective et individuelle)
 UE 4 : Les risques professionnels – effets sur la santé (2^e partie). Maintien dans l'emploi
 UE 5 : Pratique de la santé au travail (1^{ère} partie) : études/recherche, veille sanitaire, éducation sanitaire, surveillance de la santé, gestion des urgences, protocoles infirmiers.
 UE 6 : Pratique de la santé au travail (2^e partie) : entretiens infirmiers, communication, planification en santé au travail, équipe pluridisciplinaire.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Cours magistraux et stages

Responsable de la formation :Professeur Marie-Pascale
LEHUCHER-MICHEL**Profil des intervenants :**

Professeur des Universités - Praticien hospitalier et intervenants professionnels

Renseignements et inscriptions**Téléphone :**

04 91 32 44 33

geraldine.dethoor@univ-amu.fr**Taux de satisfaction :** en cours**Taux de réussite :** 100 %**Taux d'insertion :** en cours

Le devis est établi par le service Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par une convention ou un contrat.
 Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap